

d'après les loix nationales, que d'après les résolutions de la généralité, tout ce qu'il croira devoir tourner à l'avantage de la nation : comme enfin dans le cours des opérations nouvellement reprises dudit conseil, à la séance du 30 Avril, conformément à la teneur expresse de la Constitution de 1775 qu'il lui a été enjoint de prendre pour règle de conduite, il a jugé qu'il ne lui restoit plus dans les circonstances actuelles, d'autre moyen de coopérer au bien-être général, que de nous conseiller d'inviter la nation à se rassembler en corps, pour être plus à même de prendre un parti conforme à la crise où elle se trouve : à ces fins, nous roi, de l'avis dudit conseil-permanent, fixons au 27 Mai, l'ouverture des diétines dans les palatinats, & districts, pour y élire les nonces qui devront se rendre à la diete extraordinaire, laquelle se tiendra dans la ville de Grodno, & celle de la diete elle-même, au 27 Juin prochain. Plein de confiance dans le civisme des palatinats, terres & districts; persuadé qu'ils ne choisiront pour leurs représentans, que des citoyens honorés de la confiance publique, à laquelle ils se feront acquis des droits, & que les instructions qu'ils leur remettront, n'auront pour but que le bien public, il ne nous reste qu'à souhaiter à tous en général, & à chacun en particulier, la bénédiction du Ciel, & tous les succès qui peuvent assurer aux diétines futures, des résultats heureux. ,,

„ Voulant que le présent Universal soit porté à la connoissance de tous les citoyens, ordonnons qu'il soit immatriculé dans toutes les chancelleries territoriales, publié dans toutes les paroisses, & affiché par-tout où besoin sera. ,,

Fait à Grodno, le 3 Mai 1793, de notre regne le 29.
Stanislas Auguste.

A cet Universal du roi la confédération-générale du grand-duché de Lithuanie a joint